

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier

2020\_067



**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RECRUTEMENT  
D'UN MEDECIN DE  
PREVENTION :  
CONVENTION AVEC  
LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL

*Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020*

Le 1<sup>er</sup> décembre deux mille vingt à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Etaient présents :**

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 13/11/2020

Messieurs : **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental.

Date de l'affichage  
du PV:

**Monsieur SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**RECRUTEMENT D'UN MEDECIN DE PREVENTION : CONVENTION AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Dans le cadre d'un recrutement conjoint d'un médecin de prévention, le Centre de Gestion et le Conseil Départemental se sont associés afin de faciliter l'embauche, ayant besoin d'un ½ poste chacun.

Le Centre de gestion s'est chargé de la procédure de recrutement.

Pour cela il a fait appel à un cabinet de recrutement spécialisé pour lequel les frais sont partagés à hauteur de 50 % entre les deux structures.

Le recrutement est facturé à 10320 € : 3440 € au démarrage de la mission et 6880 € à la signature du contrat du médecin dans l'établissement.

**Il est proposé :**

- **D'AUTORISER** le Président à la signature de la convention avec le Conseil Départemental
- **D'AUTORISER** le Président à faire appel des remboursements auprès du Conseil Départemental

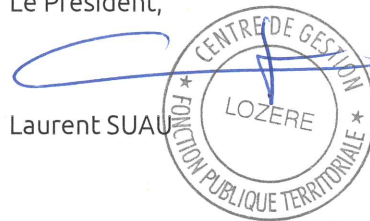
**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** le Président à la signature de la convention avec le Conseil Départemental
- **D'AUTORISER** le Président à faire appel des remboursements auprès du Conseil Départemental

Pour extrait conforme,  
Mende, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



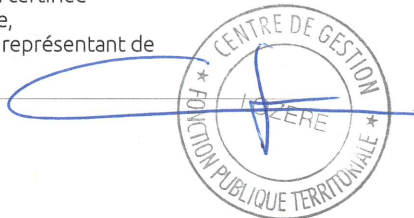
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier